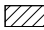




Légende

-  Fonctionnement du chauffage d'appoint uniquement
Pas de fonctionnement de l'unité extérieure
-  Fonctionnement de l'unité extérieure si point de consigne $\geq 25^{\circ}\text{C}$
-  Zone déroulante

Remarque

Le fonctionnement de l'unité extérieure dans la plage de température -7°C ~ -15°C est possible après activation du réglage sur site conformément au manuel d'installation et dans l'une des conditions suivantes :



- L'altitude du lieu d'installation de l'unité extérieure inférieure à 1000 m.
- L'altitude du lieu d'installation de l'unité extérieure est comprise entre 1000 m et 1500 m ET l'unité extérieure est équipée d'un dispositif de chauffage de plaque inférieure.
- L'altitude du lieu d'installation de l'unité extérieure est comprise entre 1000 m et 2000 m ET l'unité extérieure est équipée d'un dispositif de chauffage de plaque inférieure ET il n'y a ni rivière ni lac à moins de 3 km du lieu d'installation.